



2 février 2017
Journée mondiale des zones humides
« Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Exemples en Drôme

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Vincent RAYMOND, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
vincent.raymond@espaces-naturels.fr – 04 75 36 32 30

Crues de la Drôme, de l'Isère ou du Rhône... les alertes inondations font régulièrement la une. Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2017 met l'accent sur le rôle « *des zones humides pour la prévention des catastrophes* » : l'occasion de rappeler leur importance pour la prévention des inondations, sécheresses... en un mot : pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

En Drôme, le Conservatoire d'espaces naturels se mobilise toute l'année pour préserver ces espaces naturels si précieux.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	3
Les zones humides, à quoi ça sert ?	4
Les zones humides en Drôme.....	5
Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares.....	6
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?.....	7

Le saviez-vous ?

La convention RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

En savoir plus : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Les zones humides, c'est quoi ?

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



Il est temps d'agir !

70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Ces milieux en péril doivent être préservés pour garantir notre avenir.

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Le saviez-vous ?

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an. (Sources : données du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable)

Les zones humides en Drôme

A l'initiative de la Mission InterServices de l'Eau et avec la contribution notamment du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, un inventaire des zones humides de la Drôme a été réalisé entre 2007 et 2009.

Grâce à ce travail, nous savons qu'aujourd'hui les zones humides en Drôme, c'est encore **20 000 hectares, soit près de 4% du territoire** : autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés de l'inventaire sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map



Les Iles du Rhône, un secteur stratégique !

Sur la pointe sud du fleuve Rhône de Montélimar, la plaine alluviale des Iles du Rhône regorge de zones humides. Ce secteur joue pleinement le rôle d'expansion lors des crues du fleuve, contribuant à réduire significativement l'intensité des crues du fleuve.

Iles du Rhône © 4 vents, 2009

Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares

Au cœur des territoires, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous pour une préservation des zones humides. Les possibilités d'actions sont variées : travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, mise en place de mesures agri-environnementales, sensibilisation des habitants...

De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans le département :

Les Iles du Rhône : un espace de nature au cœur du développement touristique local

La dynamique est en marche à Châteauneuf-du-Rhône, pour préserver les fonctionnalités hydrologiques et naturelles de l'une des dernières grandes zones humides le long du fleuve Rhône. A l'initiative de la commune et avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels, les acteurs locaux se sont réunis à plusieurs reprises en 2016 pour esquisser les contours du projet. Celui-ci allie préservation des milieux naturels et valorisation du site, pour faire de cet espace situé à proximité de la Via Rhôna un véritable lieu d'accueil et de découverte de la nature. A terme, le site pourrait devenir un haut-lieu du tourisme nature dans la Drôme.

A Chavannes, une eau garantie sans traitement !

Aux sources de la Veauve, sur Marsaz et Chavannes, un vaste marais entoure les zones de captage d'eau potable. Celui-ci agit comme un filtre épurateur naturel et joue un rôle capital pour réguler la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité. Le marais accueille également une riche biodiversité. Conscient de ces enjeux, le Syndicat des eaux de la Veauve, gestionnaire des captages, s'est engagé à préserver et valoriser le site avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels. Grâce à ce travail, l'eau est distribuée à la population sans traitement !



Le Syndicat a également installé un sentier d'interprétation ludique, accessible sur simple demande, pour découvrir le site en s'amusant. Pour l'avenir, des acquisitions de nouvelles parcelles sont envisagées, pour garantir la bonne qualité des milieux et préserver la qualité de l'eau à consommer sans modération !

La Véore : une ambitieuse reconquête des espaces naturels

Avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, le Syndicat mixte du bassin versant de la Véore a engagé en 2013 une démarche de concertation avec les propriétaires et exploitants de parcelles situées en bordure de la rivière, sur Beaumont-les-Valence et Montéléger. L'objectif ? Réhabiliter les fonctionnalités de la zone humide, notamment restaurer une zone d'expansion des crues sur la Véore. Un travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits : prise de conscience locale des enjeux et acquisition de premières parcelles par le Syndicat. A l'avenir, une reconquête des espaces naturels est prévue : création de mares, restauration de roselières et de haies, adaptation des pratiques agricoles aux spécificités de ces milieux humides...



Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

Membre d'un réseau national réunissant 29 Cen, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes œuvre depuis près de 30 ans pour la préservation de la biodiversité rhônalpine. Spécialiste de la gestion d'espaces naturels, il compose à chaque fois avec toutes les sensibilités du monde rural.

Grâce à son approche concertée et son ancrage territorial, il favorise l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et apporte un accompagnement technique aux collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux.

Tout au long de l'année, le Cen Rhône-Alpes s'implique pour la préservation des zones humides, notamment en Ardèche.

Ces projets sont rendus possibles grâce au soutien financier du Département de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org